



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Seine-et-Marne

Question écrite n° 10543

Texte de la question

M Jean-Claude Mignon attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, sur le projet de centre de transfert en biotechnologies végétales, dont la réalisation et l'implantation sur le site de Melun-Senart (Seine-et-Marne), font actuellement l'objet d'une étude de grande ampleur. Le conseil général, comme la profession agricole seine-et-marnaise, largement impliquée dans cette démarche, insistent pour que ce projet soit inscrit dans le prochain contrat de plan Etat-region, avec la localisation qui a été envisagée. Ce centre constitue un enjeu essentiel pour le département. Alors que l'agriculture, qui constitue l'une des bases du développement économique de Seine-et-Marne, est à la veille de connaître de profondes mutations, ce centre apportera une contribution décisive. Initiateurs et financeurs pour l'essentiel de l'étude de faisabilité, les Seine-et-Marnais revendiquent très légitimement de conserver la maîtrise de cette initiative, favorable à l'hypothèse d'une localisation dans le complexe universitaire de Paris-Sud. Par ailleurs, ce centre ne sera pas voué à la recherche fondamentale, mais sera l'interface entre celle-ci et les professions de la filière agro-industrielle végétale, dont il devra donc être très proche. A cet égard, Melun-Senart représente un site optimum : très bien relié aux pôles de l'Ile-de-France, par la Francilienne et bientôt par l'interconnexion TGV, il est inséré dans le gisement agricole de la Seine-et-Marne dont il facilitera la nécessaire évolution. Il lui demande de bien vouloir prendre en compte ces éléments pour faire inscrire ce projet dans le prochain contrat de plan Etat-region, et lui faire connaître sa décision.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de centre de transfert en biotechnologies végétales, dont l'honorable parlementaire soulignait l'intérêt et demandait l'inscription dans le contrat de plan Etat-region Ile-de-France, a bien été retenu dans le contrat qui vient d'être signé le 31 mai 1989. Le financement prévu pour cette opération sera assuré à hauteur de 20 MF par le conseil régional. En contrepartie, l'Etat soutiendra, sur ses propres crédits, les investissements de stockage et de conditionnement des produits agricoles et alimentaires.

Données clés

Auteur : [M. Mignon Jean-Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10543

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : plan

Ministère attributaire : plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1197